

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00838

Numéro SIREN : 388 230 583

Nom ou dénomination : A. PELLEGRIN

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2021 sous le numéro de dépôt 4687

Désignation de l'entreprise : SAS A.PELLEGRIN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 8 RUE ANCIENNE MADELEINE		13100 AIX EN PROVENCE				
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant ☐				
Numéro SIRET * 3 8 8 2 3 0 5 8 3 0 0 0 1 4						
		Exercice N, clos le, 31032020				
		N-1 31032019				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AO		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BO		
		Autres titres immobilisés	BD	BE	457 347	457 347
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	457 347	457 347	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	50 400	50 400
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 187	17 158
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	63 280	42 590	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	1 182		
	TOTAL (III)	CJ	CK	119 049	110 148	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	576 396	567 495	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Im mobili- sations :		Stocks :		
				Créances :		

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Désignation de l'entreprise SAS A.PELLEGRIN			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :304 990.....)	DA	304 990	304 990
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	29 934	29 934
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	35 412	35 412
	Report à nouveau	DH	(114 494)	(70 183)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(27 150)	(44 311)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	228 692	255 841
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	234 621	207 156
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		1 644
	Dettes fiscales et sociales	DY	108 648	98 848
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 435	4 007
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	347 704	311 654
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	576 396	567 495
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	347 704	311 654
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : SAS A.PELLEGRIN		Exercice N		Exercice (N-1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens* services *	FD	FE	FF			
		FG	385 250	FH	385 250	402 000	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	385 250	FK	385 250	402 000	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP			
	Autres produits (I) (11)			FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	385 250	402 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *		FS				
	Variation de stock (marchandises) *		FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *		FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *		FW	12 876	10 576		
	Impôts, taxes et versements assimilés *		FX	4 983	6 210		
	Salaires et traitements *		FY	304 245	306 605		
	Charges sociales (10)		FZ	125 049	125 467		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	GA				
			GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)		GE	9	4		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	447 163	448 862	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	(61 913)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)		GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)		GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM				
	Différences positives de change		GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO				
	Total des produits financiers (V)			GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR				
	Différences négatives de change		GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT				
Total des charges financières (VI)			GU				
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(61 913)	(46 862)

Désignation de l'entreprise SAS A.PELLEGRIN										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	2 041		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	2 041		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	2 041		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(32 722)	(2 551)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	387 291	402 000	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	414 441	446 311	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	(27 150)	(44 311)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY			
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								HP	1 528		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HQ			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IH			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IJ			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								IK			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								IX			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX			
	(9)	Dont transferts de charges								RC			
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) (13) A5								RD			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9								A3			
		dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8								A4			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Ecart de règlement												2 041	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, selon le règlement ANC n°2014-03, en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **576 396 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **387 291 euros** et un total **charges** de **414 441 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-27 150 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/04/2019** et finit le **31/03/2020**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président en date du 11 septembre 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont :

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	457 347					457 347
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	457 347					457 347
TOTAL		457 347					457 347

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL					

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2020
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/03/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	50 400	50 400	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 490	3 490	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	697	697	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	1 182	1 182	
	TOTAL DES CREANCES	55 769	55 769	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/03/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés				
	Personnel et comptes rattachés	39 461	39 461		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	51 638	51 638		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 750	11 750		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 799	5 799		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	234 621	234 621		
	Autres dettes	4 435	4 435		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	347 704	347 704		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		19 968			

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/03/2020

Total des Produits à recevoir		3 490
Autres créances		3 490
Org Socx produits a recevoir	3 490	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/03/2020

Total des Charges à payer		63 255
Dettes fiscales et sociales		58 819
Provisions pour C.P	39 461	
Charges sociales sur CP	17 816	
Charges fiscales à payer	1 543	
Autres dettes		4 435
Charges à payer	4 435	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/03/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 182	1 182
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				1 182

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/03/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

--

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/03/2019	Affectation du résultat N-1	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/03/2020
Capital social	304 990				304 990
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	29 934				29 934
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	35 412				35 412
Report à nouveau	(70 183)	(44 311)			(114 494)
Résultat de l'exercice	(44 311)	44 311		(27 150)	(27 150)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	255 841			(27 150)	228 692

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 255 841

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 255 841

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (27 150)

ANNEXE - Élément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

31/03/2020

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice	20 006,00	15,2449	304 989,50	
Emises pendant l'exercice		0,0000		
Remboursées pendant l'exercice		0,0000		
Du capital social fin d'exercice	20 006,00	15,2449	304 989,50	

[illegible]

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

31/03/2020

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		385 250
Production vendue Services		385 250
Prestations Admin & Financière	385 250	
Chiffre d'affaires par marché géographique		385 250
Chiffre d'affaires FRANCE		385 250
Prestations Admin & Financière	385 250	

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros

31/03/2020

Résultat avant impôts

Impôts (1)

Résultat après impôts

RESULTAT COURANT

(61 913)

(33 028)

(28 885)

RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)

2 041

306

1 735

RESULTAT COMPTABLE

(59 872)

(32 722)

(27 150)

(1) après retraitements fiscaux.

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

	31/03/2020	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	3	
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Ouvriers		
	TOTAL	3	

--

ANNEXE - Élément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/03/2020

Etat exprimé en euros		31/03/2020		Capital		Capitaux propres		Quote part du capital détenue (en pourcentage)		Valeur comptable des titres détenus	
				Brute		Nette					
A. Renseignements détaillés											
1. Filiales (Plus de 50 %)											
PELLEGRIN BOUTIQUE				39 637		1 894 043		99,50		457 347	
2. Participations (10 à 50 %)											
1. Filiales (Plus de 50 %)											
PELLEGRIN BOUTIQUE				214 653				3 540 208		121 098	
2. Participations (10 à 50 %)											
B. Renseignements globaux				Filiales non reprises en A				Participations non reprises en A			
				françaises		étrangères		françaises		étrangères	
Capital											
Capitaux propres											
Quote part détenue en pourcentage											
Valeur comptable des titres détenus - Brute											
Valeur comptable des titres détenus - Nette											
Prêts et avances consentis											
Montant des cautions et avals											
Chiffre d'affaires											
Résultat du dernier exercice clos											
Dividendes encaissés											

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe libre

Etat exprimé en euros

INTEGRATION FISCALE

Depuis le 1er février 1994, la société A.PELLEGRIN a opté pour le régime de groupe défini à l'article 68 de la Loi de Finance 1988 et se constitue seule redevable de l'impôt sur le bénéfice du groupe.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

OPERATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société a souscrit le 27 décembre 2019, un contrat de crédit-bail pour un véhicule de tourisme. Les redevances restant à payer peuvent s'évaluer comme suit :

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer	Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	< à 1 an	De 1 an à 5 ans	> à 5 ans		
Véhicule	1 527.71	1 527.71	6 458.04	11 388.37	0	19 374.12	13 550.18
Total	1 527.71	1 527.71	6 458.04	11 388.37	0	19 374.12	13 550.18

EMPLOI COMPTABLE
ORIGINAL

Annexe des comptes annuels 31/12/2019

Etat exprimé en euros

COVID-19

1. Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

2. Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

En raison de la nature de son activité, la filiale PELLEGRIN BOUTIQUE a dû fermer son établissement en date du 16 mars 2020 et par conséquent n'a pas généré de chiffre d'affaires à compter de cette date.

A la date d'établissement des comptes de l'entreprise, l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en ayant recours à l'activité partielle.

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

A. Pellegrin S.A.S

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2020

A. Pellegrin S.A.S

8 rue de l'Ancienne Madeleine - 13100 Aix-en-Provence

Ce rapport contient 28 pages

Référence : PLS-204-030

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à direction et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Echo
2 avenue Gambetta
92065 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 728 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 728 417



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

A. Pellegrin S.A.S

Siège social : 8 rue de l'Ancienne Madeleine - 13100 Aix-en-Provence
Capital social : € 304 990

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2020

A l'Assemblée générale de la société Pellegrin Boutique S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. Pellegrin S.A.S relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 11 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Titres immobilisés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des immobilisations financières.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 11 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 14 septembre 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Pierre-Laurent Soubra
Associé



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

A. Pellegrin S.A.S.

***Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées***

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020

A. Pellegrin S.A.S.

8 rue de l'Ancienne Madeleine - 13100 Aix-en-Provence

Ce rapport contient 2 pages

Référence : PLS-204-029

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à direction et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Echo
2 avenue Gambetta
92099 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 437 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

A. Pellegrin S.A.S.

Siège social : 8 rue de l'Ancienne Madeleine - 13100 Aix-en-Provence
Capital social : € 304.990

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020

A l'Assemblée générale de la société A. Pellegrin S.A.S.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Marseille, le 14 septembre 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Pierre-Laurent Soubra
Associé

SAS A.PELLEGRIN
Société par actions simplifiée
au capital de 304.989,50 euros

8 Rue Ancienne Madeleine
13100 AIX EN PROVENCE
N°SIRET : 388 230 583 00014

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/03/2020
ET RÉSOLUTION D'AFFECTATION VOTÉE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21/09/2020

1. Décision d'affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 27.149,59 euros de la manière suivante :

- Au débit du compte report à nouveau, soit 27.149,59 euros.

2. Résolution d'affectation votée

Comme ci-dessus : Cette résolution a été adoptée à la majorité requise.

Fait à Aix-En-Provence, le 21/09/2020

Le président

